



Groupe EELV – Mairie de Clermont-Ferrand / Clermont  
Communauté  
15 rue Philippe Marcombes  
63 000 Clermont-Ferrand  
E-mail : [groupe-eelv@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:groupe-eelv@ville-clermont-ferrand.fr)

Clermont-Ferrand, le 15/07/2016

**Objet : Contribution à l'enquête publique portant sur le  
« Plan Local d'Urbanisme de Clermont-Ferrand »**

**Monsieur Henri De Fontaines, président de la Commission d'Enquête Publique,**

Monsieur le président,

Les élu(e)s écologistes de Clermont-Ferrand sont favorables à ce Plan Local d'Urbanisme pour deux raisons principales :

- il est construit autour d'une nouvelle idée de la ville, en phase avec les réponses à apporter aux défis écologiques auxquels nous devons faire face, globalement et localement : ce PLU constitue une première réponse clermontoise à un mode de développement urbain qui n'est plus soutenable, ni écologiquement ni socialement.
- il rompt également avec une conception verticale de l'urbanisme en proposant de co-construire la ville avec ses habitants comme avec la nature.

# I- Une nouvelle vision de la ville :

## A- Répondant à des enjeux d'avenir

### *Défi écologique*

Premier défi, le défi écologique et notamment énergétique / climatique. Il est urgent d'anticiper et de préparer l'adaptation de notre territoire au changement climatique en cours, tant du point de vue de la qualité de vie au quotidien que de la gestion des risques en cas d'événements extrêmes.

Au-delà de la nécessaire adaptation, il est la nécessité de prendre notre part dans la maîtrise et la réduction des gaz à effet de serre, donc dans le défi climatique.

S'il s'agit de lutter contre un certain mode de production, il s'agit aussi de lutter contre un certain mode de développement urbain, fondé sur l'expansion et l'étalement urbains.

### *Défi territorial et social*

Ce défi est celui des inégalités territoriales et sociales. L'expansion sans fin des couronnes urbaines se fonde à la fois sur la facilité automobile et sur le grignotage des terres agricoles les plus fertiles pour consacrer le triomphe de cet égoïsme territorial qui débouche sur une ségrégation de fait fondée sur les capacités de mobilité et sur l'accès au foncier et à la propriété.

Viennent ensuite :

- le défi politique, plus spécifiquement clermontois, avec la perte du rang de capitale régionale, Clermont-Ferrand gagne l'opportunité de se réinventer un rôle et une autonomie nouvelles, en jouant sur ses atouts.
- Et le défi du sens, à la fois culturel, sociétal et citoyen consistant à dégager un horizon social, culturel et politique pour l'ensemble de nos concitoyens.

Notre époque fait effectivement face à un défi urbain majeur : la métropolisation de fait qui touche l'ensemble des territoires est un symptôme plus qu'une panacée. Cette compétition des territoires dans le registre de l'accumulation des emplois, des capitaux, de l'énergie et des ressources n'est, au vu des défis précédemment cités, qu'une impasse : la limitation des ressources énergétiques, et par là du potentiel de croissance, comme le double impératif de sobriété et d'efficacité ne peut à terme conduire qu'à un rétrécissement toujours plus poussé des zones en croissance ainsi qu'à une explosion des inégalités au coeur même de la métropole.

Plus de croissance avec moins de ressources ne peut engendrer qu'une accentuation des inégalités. L'hypertrophie métropolitaine conduit tout droit à un réajustement ou démembrement brutal. Le démembrement de la ville industrielle de Detroit aux États-Unis pourrait d'ailleurs en être un version prémonitoire : implosion des quartiers centraux, démembrement de la structure métropolitaine par des bretelles autoroutières reliant des zones péri-urbaines très étalées à de nouveaux centres d'affaire hyper-surveillés...

Aussi nous semble-t-il absolument nécessaire de promouvoir une autre idée de la ville et de la métropole que celle d'une accumulation sans cesse croissante de ressources économiques et d'inégalités.

Cette rupture, ce PLU tente de s'en inspirer au travers de son triptyque de valeurs – ville innovante, ville pour tous, ville nature – qui lui permet de poser de front questions sociale et écologique, et de mettre au coeur de ses engagements, à la fois

- la lutte contre les changements climatiques
- la préservation de la biodiversité
- un urbanisme responsable et économe en ressources
  
- et un urbanisme de projet

### **B- La ville comme organisme vivant :**

Face à l'impasse écologique et historique d'une ville conçue comme accumulation de matière et énergie, la réponse peut être de concevoir la ville écologique selon les principes du vivant.

Même s'il s'agit d'affirmer une ambition métropolitaine, ce PLU permet d'approcher la question urbaine moins sous l'angle de la performance que de la résilience; moins sous l'angle de la compétitivité que de la diversité, de l'adaptation et finalement du vivant.

**Résilience contre performance** – La résilience d'un territoire consiste en sa capacité d'adaptation et donc de résistance à des mutations, voire des chocs externes : crises économiques, climatiques, politiques... Elle nécessite une capacité d'adaptation optimale des modes de vie aux ressources et à l'environnement d'un terrain donné. Elle se fonde sur une maîtrise des besoins et sur leur satisfaction optimale. Une ville doit donc être pensée en fonction de son cadre naturel, de ses ressources naturelles, renouvelables ; de ses biens communs.

**Développement endogène et durable contre conquête** – Le principe de résilience implique également une croissance maîtrisée et non infinie : elle appelle donc, non à un devoir incessant de conquête mais au développement serein, analogue à celui d'une forme de vie dans son écosystème. Aussi la ville de demain se pense-t-elle moins selon les principes d'absorption et d'attractivité maximales, que selon celui du bien-être ; non selon une frontière et une taille prédéfinies en termes quantitatifs, mais selon des besoins, des ressources et un projet.

En se posant comme un laboratoire des modes de vie de demain, ce PLU pose les bases d'un développement durable et maîtrisé de Clermont-Ferrand.

**C- Des limites et un nouvel élan :** ce PLU vise également à définir la forme de la ville pour lui donner un projet à 10 – 15 ans dans la perspective d'horizons plus lointains.

Laboratoire des modes de vie de demain, le Clermont-Ferrand dessiné par ce PLU fixe plusieurs choses :

1- une forme définitive pour la ville et son périmètre : la définition d'un périmètre est essentielle dans la lutte contre l'étalement urbain et la protection des franges urbaines. Au travers de ce document, Clermont-Ferrand s'engage à préserver l'intégralité de ses terres agricoles et naturelles et de mettre un terme à leur grignotage.

Il s'agit à la fois

- de préserver des ressources
- de mettre un terme à l'étalement incontrôlé des constructions sur des terres périphériques
- comme d'apprendre à construire la ville sur la ville en se fixant un objectif de densification urbaine.

2- Cette nouvelle densité contraint la ville à penser son développement non pas de façon extensive mais intensive avec l'ensemble des contraintes et contradictions (sociales, économiques, environnementales...) qu'elle engendre.

Si par le passé, la résolution des contradictions urbaines – cohabitation sociale, accession au foncier et à la propriété, etc. - a pu passer par le fait de repousser sans cesse le périmètre urbain en cédant aux démons de l'étalement, il s'agit aujourd'hui d'appréhender ces nouvelles contraintes, de penser la complexité et les contradictions du fameux 'vivre-ensemble' pour en trouver les solutions au sein d'un périmètre urbain délimité.

L'étalement urbain porte en son sein une compétition sociale larvée pour l'accès aux biens communs, qu'il s'agisse de ressources naturelles, de culture, d'éducation, d'information, de mobilité, de participation, etc. La fuite en avant urbaine est une question écologique majeure, ses conséquences sociales sont de premier ordre. Aussi l'urbanisme doit-il aborder de front les enjeux écologiques et sociaux.

Il s'agit d'une question politique déterminante face au défi central qui est de reconstruire la ville sur la ville, avec la ville. Toute la ville.

De même que la dimension sociale, l'économie fait donc partie intégrante de cette nouvelle approche territoriale : il semble essentiel de lier la forme de la ville et la distribution de l'activité créative et économique.

Là encore, ce PLU tient compte à la fois du passé industriel de notre ville et de son avenir créatif et universitaire, devant déboucher sur une meilleure répartition de ces activités sur l'ensemble du tissu urbain.

En ce sens, les orientations fondamentales de son PADD (Plan d'Aménagement et de

Développement Durable) nous semblent particulièrement cohérentes :

- accentuer l'intensification urbaine
- limiter la consommation des espaces agricoles et naturels
- agir pour la mixité sociale et générationnelle
- ainsi que pour la mixité fonctionnelle des quartiers en laissant s'y implanter des activités...

Ce PLU permet donc pour la première fois à Clermont-Ferrand, via les nouveaux outils issus des lois Grenelle sur l'environnement, de donner à la forme de la ville le contenu d'une ambition politique, à la fois écologique et sociale.

## II- Une nouvelle façon de faire la ville :

Pour les écologistes, ce PLU doit permettre de reconstruire la ville sur la ville, avec la ville. S'il s'agit de définir une nouvelle forme de la ville, il convient également de mettre en œuvre de nouvelles méthodes.

Face à cette densité nouvelle qu'il faut assumer et réguler, face donc à une complexité nouvelle des problématiques urbaines, l'urbanisme de demain nécessitera une approche moins verticale et plus démocratique. Cette complexité et la patience nécessaires à la construction de la ville sur la ville imposeront des démarches de co-construction.

Avec la nature et l'environnement en général.

Avec les habitants également.

### A- Renouer avec le vivant, relever les défis écologiques :

L'introduction et le renforcement de la nature en ville est un enjeu majeur du PLU de Clermont-Ferrand.

S'il ne s'agit plus d'aller glaner les aménités de la nature à l'extérieur de la ville en mettant la bride à l'étalement urbain et aux mobilités pendulaires, il est urgent de faire en sorte que la nature marque son retour en ville ; et de poser la question du passage d'un paradigme à un autre : de la ville cernée par la nature à la nature en ville.

Au-delà donc des mixités générationnelle et sociale, il est essentiel d'œuvrer à une mixité homme-nature au sein même du cœur métropolitain.

C'est à la fois

- un enjeu écologique (lutter contre le réchauffement climatique, contre l'érosion de la biodiversité)
- et un enjeu urbain et social (améliorer la qualité globale de la vie et du cadre de vie).

Dans cette optique, ce PLU dote la ville d'atouts précieux, que ce soient des engagements de son PADD, de ses orientations thématiques ou des instruments juridiques de son corpus réglementaire. Cela étant, si ce document pose un cadre et un horizon pour la ville, il restera tout de même à lui donner forme et corps au travers des politiques publiques et des projets que la municipalité mettra en œuvre. Il est important de considérer ce PLU moins comme un aboutissement que comme le levier de la transition urbaine que nous appelons de nos vœux pour Clermont-Ferrand.

#### *Ville et biodiversité*

L'orientation 3 de son PADD intitulée « *Un sol fertile pour la biodiversité et de nouveaux usages* » marque un engagement fort pour une ville dont la forte minéralité s'est toujours justifiée de la grande proximité d'espaces naturels de tout premier plan, tels que la chaîne des Puys : ce document reconnaît que la proximité ne sert de rien si elle ne

s'accompagne pas d'une symbiose entre l'urbain et les zones fortement naturelles.

Le PADD prévoit donc la mise en place d'un *Plan vert* explicitant

- les principes de préservation des sols, de renaturation de la ville et de reconstitution des continuités écologiques ;
- de valorisation des rôles de la nature, notamment sociaux, autour de l'agriculture urbaine et de la reconquête des espaces intermédiaires.

Les écologistes comptent bien s'appuyer sur ces engagements forts afin d'accélérer la mise en œuvre d'une reconstitution poussée des continuités biologiques à Clermont-Ferrand, c'est-à-dire des trames verte et bleue (TVB).

*Historique – Cette orientation a commencé avec le Plan Vert de 2001 qui avait élaboré une politique globale de l'arbre dans la ville, inscrite dans l'ancien document d'urbanisme de la ville, le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la même année : inventaire et protection des arbres remarquables, inventaire des voiries devant être arborées.*

*En 2010 et 2011, ont été réalisées des cartographies des corridors écologiques dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale – 2010) puis de la ville (2011). Ces travaux de prospective ont nécessité des diagnostics préalables de la biodiversité. Depuis, ces différentes études ont conduit à la réalisation d'un Atlas de la biodiversité sur le territoire communautaire ainsi qu'à la mise en place d'un Observatoire de la biodiversité.*

*A partir de là, un travail sur les trames vertes et bleues (TVB) a été lancé. Ce projet de PLU marque la concrétisation de ces efforts continus depuis plus de 15 ans avec une vision prospective de ce que pourraient être les TVB à l'échelle de la ville d'ici 15 ou 20 ans.*

Cette orientation forte du PLU en faveur du retour de la nature en ville permettra en outre de répondre aux défis posés par le changement climatique et notamment celui de l'adaptation urbaine : il devrait donner les outils nécessaires à la mise en œuvre d'un véritable plan fraîcheur à l'échelle de la ville afin de contrer les phénomènes d'îlots de chaleur durant les pics caniculaires. Il en va là encore d'une exigence sociale forte des écologistes, en direction du maintien de la qualité de vie pour le plus grand nombre.

### *Ville et énergie*

S'il propose des adaptations au changement climatique, ce PLU engage également la ville dans la perspective de lutte globale contre ce phénomène en limitant les émissions de Gaz à effet de serre (GES) et en incitant au développement des énergies renouvelables sur la commune.

Il favorise le développement de ces énergies afin de diversifier les sources d'approvisionnement énergétiques, d'améliorer l'autonomie énergétique du territoire : l'objectif est de les porter **au minimum à 20%** dans la consommation d'énergie finale d'ici 2025.

Le règlement comprend des dispositions incitatives dans ces domaines, notamment en ce qui concerne les règles de hauteur qui ne s'appliquent pour les éléments de production d'énergie renouvelable ou qui peuvent être dépassées pour des

constructions respectant des critères de performance énergétique dans certains secteurs stratégiques.

Là encore, si l'ambition de 20% peut sembler mesurée au regard des urgences, elle tient compte de l'état actuel du développement des énergies renouvelables sur Clermont-Ferrand et ne constitue également qu'un simple plancher : ce PLU définit le cadre d'une ambition qu'il ne borne pas. Au contraire, en fixant de telles orientations, il peut tout à fait faire office de levier pour des politiques publiques plus ambitieuses encore.

### *Mobilités*

Les mobilités ne sont bien évidemment pas absentes de cette nouvelle approche de la ville : la réappropriation de l'espace urbain et de la qualité de la vie passe par la réappropriation des mobilités et notamment des mobilités actives, dites douces que sont la marche et le vélo. Le développement de ces modes de déplacement est notamment indexé sur le réseau des continuités écologiques. Ce PLU s'engage sur la densification et surtout la continuité du réseau de pistes cyclables ainsi que sur la création d'un maillage de sentes urbaines destinées à faciliter les déplacements piétons dans une métropole de la proximité.

A cela viennent s'ajouter une série de dispositifs discrets mais efficaces au service de la mise en œuvre d'une politique de stationnement régulée et, à tout le moins, incitative en matière de stationnement des modes de déplacement durables et partagés (véhicules électriques, autopartage...)

### *Des orientations confirmées*

Au-delà des engagements de son PADD, ce document d'urbanisme dote la ville d'orientations fortes (les OAP, Orientations d'Aménagement et de Programmation) : ce sont des recommandations présentant un bouquet de finalités qui orienteront plus précisément l'ensemble des projets d'aménagement à venir à Clermont-Ferrand.

Parmi ces 5 OAP thématiques, 3 sont directement liées à la question de la nature en ville et des rapports de l'urbain et de la nature :

1.1 Nature en ville et biodiversité

1.3 Parc linéaire et sentiers urbains

1.5 Franges urbaines

Au travers de ces trois orientations, il est question de définir et de valoriser les limites physiques de la ville, d'en cerner la forme, puis de faciliter et d'améliorer les possibilités de pénétration de la nature vers les coeurs ancien et métropolitains. Un schéma de principe de la TVB est retenu qui s'appuiera sur plusieurs axes géographiques marquant la volonté de relier les zones les plus urbaines aux coeurs de nature les plus proches de l'agglomération : Les Côtes de Clermont, Les Ormeaux, le Puy de Crouël ...



Enfin si la réflexion autour des franges urbaines nous paraît centrale pour ce qui est des limites de la ville et de son ancien modèle de développement extensif, c'est également une occasion d'appréhender les relations de la ville et de la nature sous l'angle de l'agriculture urbaine et de proximité : viticulture, maraîchage etc. Cette orientation vers les activités et les productions alimentaires de proximité et de qualité fait partie intégrante des finalités affichées dans ce PLU.

### *Des outils réglementaires pour la renaturation*

Enfin, la nature prend aussi une place importante dans le corpus réglementaire de ce PLU. Il met en place des outils inédits pour la renaturation de la ville. Il s'agit par exemple du **Coefficient de Biotope par Surface [CBS]** destiné à réguler la part de nature sur chacune des surfaces nouvellement aménagées en ville. Il est conçu sous forme d'un ratio entre les surfaces de nature et la surface totale des parcelles, variant selon les zones de la ville et selon le type de renaturation.

Par ailleurs, des bonus de construction en hauteur sont accordés à des projets prévoyant la végétalisation partielle des toits.

Enfin, la **pleine terre [PLT]** constitue un dispositif optimal au regard des objectifs poursuivis : le PLU impose un pourcentage de pleine terre minimal à atteindre dans les nouveaux projets.

\*\*\*

Co-construire ou reconstruire la ville sur la ville en la mêlant à la nature qui jusque là l'entourait est un aspect de l'innovation apportée par ce nouveau document d'urbanisme.

L'autre aspect, complémentaire de celui-ci, concerne la nécessité de co-construire la ville avec elle-même, c'est-à-dire avec l'ensemble des acteurs et des forces vives qui en font le dynamisme.

## **B- Une méthode nouvelle : un urbanisme de projet et de mixité**

### 1- La ville en projet :

Après le retour de la nature et du vivant en ville, le retour de la complexité constitue l'autre nouveauté de ce document pour la ville de Clermont-Ferrand.

La reconstruction de la ville sur la ville et avec la ville, la reconstruction d'espaces partagés et, en partie, de stratégies destinées à recoudre le lien social, ne peut pas se décréter et doit par définition se partager : l'espace urbain est un bien commun ; mais sa construction également. Aussi ce PLU marque-t-il le passage de l'espace urbain du statut de bien public à celui de bien commun, dont sont partagés l'usage mais aussi la définition et la délimitation de l'usage.

Il marque donc aussi le passage d'un urbanisme juridique et réglementaire à un urbanisme plus politique et démocratique qui est un urbanisme de projet.

Le PLU ouvre un horizon et un cadre d'actions nécessaires : les projets et les aménagements s'y inscrivent non sans initier eux-mêmes un complexe et patient travail de **dentellière** au niveau des îlots, des quartiers, un travail mené avec tous les acteurs locaux, les habitants et tous ceux qui vivent la ville au quotidien.

Face à la densité et la complexité nouvelles de la ville, cet urbanisme de projet laisse les marges de manœuvre et de souplesse pour correspondre aux orientations et objectifs globaux que la ville s'est fixée au travers de ce PLU.

### 2- Un objectif de mixité sociale renforcé :

Au-delà de cette dimension participative, ce PLU se fixe des objectifs ambitieux en termes de mixité sociale.

En posant des « conditions particulières relatives à la mixité sociale de l'habitat », ce nouveau document d'urbanisme aborde la question de la densité urbaine qu'il revendique en en déminant les probables difficultés : à l'extension de la ville qui consacrait la spécialisation fonctionnelle et sociale des quartiers, ce document oppose une densité mesurée en se dotant d'outils tendant à assurer une tendance à la mixité sociale dans chacun des quartiers de la commune.

Pour cela, son règlement voit apparaître un zonage des servitudes en termes de logement social. Les quartiers les plus dotés aujourd'hui en logements sociaux ne sont pas concernés par ces servitudes quand les quartiers plus centraux verront leurs projets d'aménagement, de construction ou de reconstruction lourde, astreints à des servitudes de 20 à 25 % de logements sociaux.

Cette innovation du PLU clermontois donne une dimension infra-communale à l'obligation de 20 ou 25 % contenue dans la loi SRU [Solidarité et Rénovation Urbaine] du début des années 2000. Conçues pour atténuer les phénomènes d'égoïsme territorial et de différenciation entre communes et territoires, l'article 55 de la loi SRU ne faisait pas de différence entre territoires tendus et détendus quant au marché du logement et ne proposait qu'un mécanisme aveugle quant à la très inégale répartition des logements sociaux sur des communes de taille importante.

Conjuguées aux nouvelles exigences de la politique de rénovation urbaine (ANRU 2), ces dispositions devraient contribuer à une rénovation profonde à terme de quartiers aujourd'hui prioritaires comme le quartier Saint-Jacques et celui de Croix Neyrat. Ce redéploiement de la mixité sociale sur l'ensemble de la commune ne fera pas non plus l'économie d'une concertation menée à l'échelle de l'agglomération, entre les différentes communes afin de viser là encore à homogénéiser les taux de logement sociaux sur le territoire de la future Communauté urbaine (et de son prochain PLUi).

\*\*\*

### **Conclusion -**

En tant qu'élue(s) écologistes de Clermont-Ferrand, nous sommes favorables aux perspectives générales ainsi qu'aux engagements de ce PLU. Sans mettre à mal les ambitions métropolitaines de Clermont-Ferrand, il permettra de les placer sur un autre plan que celui de la pure compétition territoriale en nous donnant les moyens de relever les défis de l'attractivité future de notre ville, fondée sur l'adaptation aux risques et défis écologiques, adaptation riche en opportunités d'innovation, de créativité et d'activité.

Nous rappellerons cependant que si ce document peut permettre d'amorcer le processus de transition écologique de Clermont-Ferrand, il ne le garantit pas. Il nous permettra de disposer d'outils que nous devons mettre en œuvre au travers de nos politiques publiques, de nos choix d'investissement. Gageons que la volonté politique soit le levier supplémentaire qui, ajouté au cadre et à l'horizon fixés par ce PLU, nous permette de faire de Clermont-Ferrand, le cœur d'un projet de métropole verte qui pourra demain devenir notre marque de fabrique.

**Nicolas Bonnet, Odile Vignal, Dominique Rogue-Sallard,  
élu(e)s EEVL Clermont-Ferrand**